

Regroupement familial sur place

Par jesh, le 30/09/2009 à 09:32

Bonjour,

Mon mari a déposé une demande de regroupement familial sur place en ma faveur . L'avis du préfet est favorable et j'ai déjà passé la visite médicale à l'OFII.

Il me reste à déposer le dossier de demande de changement de statut à la préfecture puisqu'avant j'avais un titre de séjour étudiant.

Mais, voilà, nous allons déménager, est-ce que ça aurait une répercussion sur mon dossier, est-ce que nous allons avoir une nouvelle visite de l'OFII à notre nouvelle adresse? Cela ne nous posera pas de problème particulier au niveau du logement puisque nous allons déménager dans une maison plus grande, mais est-ce que cela ne va pas retarder la délivrance de mon titre de séjour?

Je vous remercies d'avance por votre réponse. A bientôt.

Par kermoucha, le 03/03/2010 à 16:31

Bonjour,

Est ce que au moment ou vous avez eu la réponse du préfet vous étiez en situation régulière? combien de temps a pris cette procédure? mon mari est moi aimerons entamer cette procédure sauf que mon titre de séjour va expirer en juin 2010! ai-je le droit de demander un récépissé? Merci de me répondre

Par mlou, le 19/03/2010 à 14:55

Bonjour, tout d'abord félicitations pour le regroupement familial de Jesh, je suis un peu nouvelle sur le site.

Je voudrais savoir combien de temps ça a mis entre le dépôt de RF et la réponse pour vous, ainsi que le département où vous êtes ? Merci d'avance